



NEUVILLE SAINT VAAST



COMPTE RENDU DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un le 28 juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 21 juin 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre / DUPUIS Frédéric / DURIER Arnaud / FOURNIER David / GOURGUECHON Philippe / LEGAY Sébastien / GILLET Thierry / DELREUX Daniel / VEGA Grégory

Mesdames BERTRAND Sylvie / DUBUS Anne / REHABI Sandrine/ KUBICKI Valérie / DECOUPIGNY Nathalie / CONDAMINE Estelle / CLEMENT Aymie.

Formant la majorité des membres en exercice.

A l'exception de

- Madame Virginie PRZYBOROWSKI, excusée ayant donné procuration à Madame Sandrine REHABI.
- Madame Nathalie LANGHAM, excusée ayant donné procuration à Monsieur David FOURNIER
- Monsieur Jérôme RUFFIN, excusé ayant donné procuration à Monsieur Frédéric DUPUIS.

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. Sébastien LEGAY a été désigné comme secrétaire de séance, en complément de Madame BRESSON Géraldine, secrétaire administrative.

- Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au sujet du compte-rendu précédent :

Oui, Monsieur DELREUX souhaite se désengager concernant ce qui a été annoté sur le point concernant le projet de terrains derrière les Haies.

Cela sera porté sur le présent compte-rendu.

- Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, les membres acceptent.

Les débats peuvent commencer

1. CAO TOITURES ECOLE MARIE CURIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BERTRAND.

Cette dernière distribue aux membres du Conseil le rapport concernant le travail effectué par les membres de la CAO.

Monsieur VIEZ de la CUA a procédé à l'ouverture des plis lors de la réunion de CAO du 21 juin, en présence de la perceptrice.

Il y a 3 ans, un budget de 180 000€ HT avait été prévu (sans isolation).

Madame CONDAMINE demande s'il a été prévu ou non des filets ou pics pour lutter contre les pigeons.

Madame BERTRAND répond positivement quant à l'utilisation des filets. Les entreprises contrairement à il y a 3 ans sont venues métrer et ont constaté que les pics ne tiendraient pas.

2 entreprises ont répondu à la consultation :

- L'entreprise ATZ de LENS pour 189 723.50€ TTC
- L'entreprise QUILLET/DUQUESNE de Hendecourt-lès-Ransart pour 177 534.89€ TTC.

La CAO a retenue l'entreprise QUILLET/DUQUESNE. Les travaux devraient intervenir aux alentours des 15/20 septembre et durer 2 à 3 mois. Le choix s'est porté sur une tuile rouge un peu similaire à celle du futur espace associatif.

Madame DUBUS soumet la question de l'échafaudage et des restrictions quant aux entrées et sorties d'école.

Madame BERTRAND informe le conseil municipal que le nécessaire a été prévu afin qu'il n'y ait aucune gêne pour l'école, à savoir que les livraisons auraient lieu de bonne heure le matin et uniquement le mercredi.

Monsieur FOURNIER intervient et rappelle aux membres que sur ce dossier nous allons toucher 25% sur le hors taxe au titre du FARDA soit 37 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (19 POUR) le choix de la CAO, valide l'entreprise QUILLET/DUQUESNE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2. DELIBERATION AFIN DE CLORE LA REGIE PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire présente le point qui a été soulevé par la perception qui estime que cette régie fonctionne peu et de façon irrégulière.

La question est posée afin de savoir comment cela se passera-t-il si quelqu'un demande une copie à l'avenir ?

Monsieur le Maire répond qu'il faudra être « souple » et tolérer quelques photocopies gratuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (19 POUR) l'arrêt de la régie photocopies au 1^{er} septembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. DOSSIER DE LA MAISON RUE DU 8 MAI

Monsieur le Maire ainsi que les membres du bureau ayant visité la maison font un état des lieux au Conseil Municipal.

La maison est relativement saine, la toiture est bonne. L'assainissement serait à refaire.

Force est de constater que l'intérieur est assez dégradé (électricité-ouvrants simples vitrage/assainissement-refaire la cuisine/la salle de bain-la chaudière serait à changer...).

La maison fait 121 m² sur un terrain de 1100 m².

Madame DUBUS et Monsieur GOURGUECHON pensent que le but n'est pas de faire du locatif.

Le terrain serait intéressant pour un parking...ou un espace vert ...

On constitue une réserve foncière.

Monsieur VEGA demande à Monsieur FOURNIER si la maison serait reliée au futur système de chauffage par panneaux solaires (ce qui est prévu pour les bâtiments communaux à terme) ?

Monsieur FOURNIER répond favorablement.

Certains membres estiment qu'il faut faire une offre raisonnable (au vu des nuisances engendrées par l'ancienne salle des fêtes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (19 POUR) le fait de faire une offre au notaire à 175 000€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. POINT AJOUTE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur FOURNIER.

Ce dernier rappelle aux membres le point déjà abordé lors de la précédente réunion en conseil au sujet de loyers impayés.

La perceptrice suggère de rapidement trouver des solutions.

Un débat a lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte (16 POUR-3 ABSTENTIONS) le fait de saisir un huissier qui sera mandaté afin de procéder aux diverses réclamations et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle aux membres que suite à la démission d'un conseiller, il a été omis d'évoquer le sujet de le remplacer au sein de la commission électorale. Monsieur le Maire rappelle en quoi consiste cette commission et sa fréquence.

Monsieur Daniel DELREUX se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce nouveau membre (19 POUR) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Monsieur DELREUX rappelle aux membres qu'il souhaitait mettre en place une commission concernant le devenir de la Maison Des Associations. Même s'il y a encore un peu de temps avant cette éventuelle échéance, Monsieur FOURNIER note qu'il y a effectivement matière à travailler et ainsi les membres prévoient de démarrer les discussions dès la rentrée prochaine.
- Monsieur GOURGUECHON demande à Madame BERTRAND l'état d'avancement du dossier de sécurisation de la rue du Canada (trottoirs), Madame BERTRAND explique que la CUA en 2014 avait déjà travaillé sur le dossier et que justement, elle propose aux membres de la commission sécurité ainsi que les membres se sentant concernés par le sujet à se réunir le lundi 5 juillet en mairie.

Fin de réunion à 20h30.